

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

CSP-7 Assistant de Direction
Indépendant / Freelance

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1. Le Client

Ligue associative composée de :

Malikassociation

Association déclarée conformément à la loi du
1er juillet 1901. N° RNA : W 830 12 555 N° SIREN
: 994 706 281 Adresse du siège : 40 rue de la
paix, étage 1 86170 Champigny-en-Rochereau.
Représentée par : Roger-lee Ventôse-Simon,
Président.

ET

M.É.R.Association

Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901. N° RNA : W 863 012 765 N° SIREN : 103 354 585 Adresse du siège : 40 rue de la paix, étage 1 86170 Champigny-en-Rochereau.

Représentée par : Roger-lee Ventôse-Simon, Président.

Ci-après désignées collectivement « La Ligue Associative » ou « le Csp-7 ».

2. Le Prestataire

Nom /

Dénomination:.....

.....

Statut juridique : Micro-entrepreneur / EI / SASU / EURL

N°SIRET:.....Adresse professionnelle:.....

.....

Téléphone :..... Adresse

e-mail :.....

Ci-après désigné « le Prestataire ».

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise des missions d'assistance de direction, de gestion administrative et de coordination organisationnelle au profit de la Ligue Associative.

Le Prestataire intervient en qualité d'indépendant freelance et ne peut être considéré comme salarié, employé ou représentant permanent des associations.

ARTICLE 2 – NATURE DES MISSIONS

Le Prestataire pourra notamment assurer les missions suivantes :

- Assistance administrative générale;
- Gestion des communications internes;
- Préparation et rédaction de documents administratifs;
- Suivi des dossiers associatifs;
- Gestion et organisation des rendez-vous;
- Coordination logistique et organisationnelle;
- Assistance à la direction associative;
- Préparation de comptes rendus et procès-verbaux;
- Classement et archivage documentaire;
- Assistance numérique et bureautique;
- Gestion des échanges avec les partenaires;

Préparation de supports administratifs et opérationnels;

Suivi des adhésions et des correspondances;

Soutien ponctuel aux projets de la Ligue Associative.

Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer selon les besoins de la Ligue Associative

ARTICLE 3 – INDÉPENDANCE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire exerce son activité en totale indépendance.

Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail.

Le Prestataire :

- Organise librement son activité du lundi au jeudi

- Utilise ses propres outils et matériels ;

- Gère librement ses horaires de 9h à 13h

- Peut travailler pour d'autres clients ;

- Assume seul ses charges sociales, fiscales et administratives.

Aucun lien de subordination hiérarchique permanent ne pourra être établi entre le Client et le Prestataire.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le présent contrat prend effet à compter du :

...../...../.....

Il est conclu pour :

☐ Une durée déterminée de :.....

OU

☐ Une durée indéterminée.

Le contrat pourra être renouvelé par accord écrit entre les parties.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les prestations pourront être réalisées :

- À distance ;

- Dans les locaux associatifs ;

- Lors d'évènements, réunions ou déplacements ;

- Par voie numérique et téléphonique.

Le Prestataire s'engage à exécuter les missions avec professionnalisme, confidentialité et diligence.

ARTICLE 6 – RÉMUNÉRATION

En contrepartie des prestations réalisées, le Prestataire percevra :

☐ Un tarif horaire de :€

OU

☐ Un forfait mensuel de : 2000€

OU

☐ Une rémunération selon devis accepté.

Les factures seront émises par le Prestataire.

Le délai de paiement est fixé à :

☐ 30 jours ☐ 45 jours ☐ Autre :.....

En cas de retard de paiement, des pénalités légales pourront être appliquées conformément au Code de commerce.

ARTICLE 7 – FRAIS PROFESSIONNELS

Les frais engagés par le Prestataire dans le cadre des missions (déplacements, fournitures spécifiques, hébergements, impressions, transports, etc.) pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation de justificatifs et après validation préalable de la Présidence.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations, données, documents et échanges obtenus dans le cadre de ses missions.

Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après sa cessation.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

Tous les documents, fichiers, comptes rendus, supports et productions réalisés dans le cadre des missions deviennent la propriété de la Ligue Associative après paiement des prestations correspondantes.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

Il ne pourra être tenu responsable des conséquences indirectes, pertes d'exploitation ou dommages causés par des informations incomplètes ou erronées transmises par le Client.

ARTICLE 11 — ASSURANCE

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité.

ARTICLE 12 — RÉSILIATION

Chaque partie pourra mettre fin au présent contrat sous réserve du respect d'un préavis de :

☐ 7 jours ☐ 15 jours ☐ 30 jours

☐ Autre :.....

La résiliation devra être notifiée par écrit.

En cas de faute grave, violation de confidentialité ou non-paiement répété, le contrat pourra être résilié immédiatement.

ARTICLE 13 — FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution résultant d'un événement de force majeure reconnu par la législation française.

ARTICLE 14 — LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, compétence sera attribuée aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 15 – CLAUSE PARTICULIÈRE CSP-7

Le présent contrat est identifié au sein de la Ligue Associative sous la dénomination officielle :

**« CSP-7 – Assistant de Direction
Indépendant / Freelance »**

Cette dénomination peut être utilisée dans les documents internes, administratifs, organisationnels et opérationnels de la Ligue Associative.

SIGNATURES

Fait à : CHAMPIGNY-EN-ROCHEREAU

Le : ____ / ____ / ____

En deux exemplaires originaux.

POUR LA LIGUE ASSOCIATIVE

Nom : __ROGER VENTOSE-SIMON

Fonction : __PRÉSIDENT__

Signature et cachet :

LE PRESTATAIRE

Nom : _____

Signature :

ANNEXE FACULTATIVE – MISSIONS DÉTAILLÉES CSP-7

Le Prestataire peut également intervenir dans les domaines suivants :

Gestion associative externalisée ;

Assistance à la coordination des projets ;

Soutien administratif événementiel ;

Assistance communicationnelle ;

Gestion documentaire ;

Préparation administrative des réunions ;

Assistance aux services de transport,

logistique ou coordination ;

Assistance numérique et secrétariat mobile ;

Soutien administratif aux services

OdyséExpress ;

Coordination des partenaires associatifs.